

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 21 janvier 2019

PRESENTS: LETURCQ F., Président;

DELIRE L., Bourgmestre;

DUBUISSON B., MINEUR-CREMERS B., MASSAUX E., DETRY J.S., CHEVALIER P.,
Echevins;

TRIPNAUX S., WAUTHELET A., PIETTE F., ~~EVRARD C.~~, GAUX V., WINAND A.,
CHASSIGNEUX L., GOFFINET I., MAQUET H., VICQUERAY P., SPINEUX D., ~~NONET A.~~,
BERGER M., BOURNONVILLE L., HUMBLET B., CADELLI M., Conseillers Communaux;

DARDENNE S., Présidente du C.P.A.S.;

BOXUS M.H., Directrice Générale f.f..

OBJET : déclaration de politique communale

Le Conseil communal, Séance publique

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1123-27 & L1133-1 ;

Considérant que selon l'article L1123-27, le Collège Communal est tenu, dans les trois mois après l'élection des échevins, de soumettre au Conseil Communal un programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ;

Considérant que le pacte de majorité a été adopté par le Conseil Communal lors de sa séance du 3 décembre 2018;

Considérant que la déclaration de politique communale a été arrêtée par le Collège Communal en sa séance du 9 janvier 2018 ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE par 12 voix pour et 8 abstentions (S.Tripnaux, F.Piette, V.Gaux, A.Winand, L.Chassigneux, I.Goffinet, H.Maquet, D.Spineux) :

Art.1. La déclaration de politique communale pour la législature 2018-2024 proposée par le Collège Communal suivante :

**Commune de Profondeville Programme de politique générale
2019 – 2024**

Introduction

Le programme de politique générale fixe une méthode et un plan d'actions pour répondre aux préoccupations exprimées par les habitants des six villages de la commune de Profondeville, et améliorer le quotidien de chacun. Il vise notamment à prendre en compte les défis énergétiques, environnementaux, et socio-économiques, qui nous imposent à la fois rigueur, volontarisme, sens de la concertation, et sens des responsabilités.

Nos objectifs s'inscrivent dans une gestion financière et budgétaire rigoureuse, et seront définis dans un Plan Stratégique Transversal ambitieux et réaliste. Des choix seront opérés selon les moyens disponibles, les orientations régionales, communautaires ou fédérales, et les subventions obtenues. Le programme fera donc l'objet d'adaptations et de décisions adéquates en fonction de l'évolution du cadre budgétaire et de l'évaluation périodique du Plan Stratégique Transversal (PST).

1. Méthode

Les axes méthodologiques établissent des principes directeurs transversaux destinés à guider la manière dont les projets majeurs et les priorités seront mis en oeuvre dans tous les domaines de l'action communale.

1.1. Relative à la gouvernance

Le nouvel exécutif s'engage à :

- Veiller à un fonctionnement collégial basé sur le principe de co-décision, de la recherche du consensus et des synergies, qui seront améliorées et développées ;
- Désigner un.e président.e du conseil communal ;
- Inviter le citoyen à assister au conseil communal et en améliorer le compte-rendu destiné au public ;
- Procéder à une évaluation périodique du Plan Stratégique Transversal et de la mise en oeuvre des actions y définies ;
- Eliminer tout risque de conflit d'intérêt et veiller à la non-discrimination pour une gestion objective de la commune ;
- S'assurer que chaque échevinat dispose des ressources nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des décisions et projets ;
- Insérer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

1.2. Relative à la participation citoyenne et à l'information

De manière transversale et dans chacune des dimensions de l'action communale, le nouvel exécutif s'engage à :

- Intégrer la participation des citoyens aux décisions importantes et aux moments-clé de leur exécution, via des processus participatifs tels que les budgets participatifs et la mise en place de conseils consultatifs ;
- Assurer la transparence de l'action communale en informant de manière neutre la population sur les décisions prises, les projets, les chiffres et les enjeux ;
- Rencontrer les associations et clubs et les considérer comme véritables partenaires de l'action communale ;
- Moderniser et dynamiser l'information envers les citoyens en vue de susciter l'intérêt pour la chose publique.

1.3. Relative à l'Administration communale

Profondeville a la chance de disposer de services communaux efficaces servis par des agents compétents et motivés. L'administration communale fait néanmoins face à des défis importants qu'il conviendra d'adresser pour assurer la qualité et la continuité du service rendu au citoyen. Dans ce cadre :

- le Collège préparera sans délai la succession du Directeur Général ;
- le Collège veillera au travers de la Direction générale à objectiver la charge de travail et à établir les profils de compétences au sein de chaque service en vue d'apporter les adaptations structurelles nécessaires pour une meilleure efficacité et un renforcement des services au public ;
- Une attention particulière sera apportée au service « travaux » et à l'informatisation de l'Administration ;
- La mise en oeuvre du PST et la relation entre l'Autorité et l'Administration seront structurées autour d'outils bien identifiés tels que le CODIR (Comité de Direction) qui se réunira fréquemment ;
- Les synergies entre la commune et le CPAS seront renforcées et développées ;
- Considérer l'échevinat des travaux comme une compétence transversale et prioriser les travaux de manière collégiale.

1.4. Relative à la gestion budgétaire et financière

Le nouvel exécutif s'engage à :

- Poursuivre sur la voie d'une gestion financière responsable visant à maintenir structurellement les équilibres budgétaires ;
- S'assurer, en collaboration avec la Direction financière, que l'ensemble des procédures en recettes et dépenses sont mises en place et respectées dans l'intérêt financier de la commune ;
- Attirer l'attention (et solliciter des compensations) des autorités supérieures sur toute décision extérieure à la commune qui aurait un impact préjudiciable sur les finances communales ;
- Renforcer la vision prospective des coûts et des recettes d'exploitation (service ordinaire) inhérents aux différents projets d'investissements (service extraordinaire) de la législature ;
- Etablir une projection budgétaire pluriannuelle (5 ans) avec des paramètres « sur mesure » en vue de définir régulièrement (au minimum une fois par an) les tendances des exercices suivants et (ré)orienter les choix politiques

de la législation ;

- Actualiser et moderniser les règlements taxes et redevances pour la période 2020-2025 dans un souci d'efficacité et d'équité financière pour les différentes catégories de contribuables et redevables ;
- Recourir aux marchés publics conjoints ou aux centrales de marché (intercommunale, SPW...) lorsque cela s'avère utile pour disposer d'une taille critique suffisante et obtenir les meilleurs prix à qualité de fourniture ou de service égale ;
- Développer une stratégie de recherche systématique et de suivi des subventions et autres aides financières à disposition des communes ;
- Prévoir un budget participatif consacré à des projets citoyens ;

2. Projets majeurs et priorités

2.1. En matière d'aménagement du territoire, urbanisme, mobilité et énergie

En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le nouvel exécutif s'engage à :

- Promouvoir le développement de l'habitat au coeur des villages, promouvoir la création d'éco-quartiers et l'habitat alternatif et écoresponsable ;
- Faire preuve de vigilance face aux projets immobiliers de grande ampleur et veiller au strict respect des permis d'urbanisme et d'environnement, en particulier en ce qui concerne les carrières ;
- Poursuivre une réflexion concertée pour guider le développement cohérent de nos quartiers : centre ancien de Profondeville, Place de l'Armistice-rue Borbouse-rue Duculot à Bois-de-Villers, vallée du Burnot, Six-Bras, ...

A ces fins, il veillera à élaborer pour chaque village des orientations aussi claires que possibles pour guider les demandeurs de permis dans les recommandations urbanistiques du Schéma de développement communal et du Code de l'Aménagement du Territoire.

En matière de mobilité, le nouvel exécutif s'engage à :

- Développer des cheminements piétons et cyclistes de et vers la gare de Lustin et de et vers les écoles et les centres des villages ;
- Envisager la création de zones piétonnes aux abords des écoles de l'entité aux heures stratégiques ;
- Développer la multimodalité et l'intermodalité entre piétons / vélos / vélos à assistance électrique (VAE) / voitures / covoiturage / TEC / train), par des aménagements adéquats (aménagements permettant le partage des voiries par toutes les catégories d'usagers, parkings pour vélos, boxes pour VAE, réaménagement des abords de la gare, ...) ;
- Veiller à la bonne adéquation entre l'offre de transports en commun et les besoins de la population, en impliquant les différents acteurs comme la SNCB, les TEC et le taxi social ;
- Développer des initiatives en matière de mobilité partagée ;
- Poursuivre la réhabilitation et l'entretien du réseau de mobilité douce (sentiers, Ravel), le valoriser à l'attention des habitants et des touristes ;
- Sécuriser les traversées des villages en concertation avec les riverains, en élaborant un relevé par village des endroits à sécuriser en priorité et proposer des zones 30, 50 ou circulation locale, et en prenant toutes les mesures qui permettent le respect des limitations de vitesse : ralentisseurs, radars préventifs et répressifs ... A cette fin , il veillera à mettre à jour le plan communal de mobilité et à intégrer systématiquement la dimension mobilité dans les travaux de voirie.

En matière d'énergie, le nouvel exécutif s'engage à réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux et des habitations particulières. Dans ce cadre, le Collège s'engage à :

- Envisager la réalisation d'une thermographie aérienne sur le territoire de la commune et accompagner les citoyens dans la réduction de leur facture énergétique, en s'appuyant sur l'action de l'éco-passeur et du tuteur énergie du CPAS ;
- Prévoir un programme de sensibilisation et de communication, et une participation active des citoyens, écoles, clubs, et associations ;
- Elaborer un plan prioritaire d'isolation des bâtiments communaux et d'installation de panneaux et autres outils favorisant l'utilisation d'énergie renouvelable sur les bâtiments communaux ;
- Privilégier les fournisseurs d'énergie verte pour les marchés publics de fourniture d'énergie ;
- Privilégier l'efficacité énergétique dans tous les travaux visant le patrimoine communal, notamment via des clauses

dans les cahiers de charges, l'étude de faisabilité pour la mise en place de chaudière biomasse, de réseaux de chaleur, ... ;

- Remplacer progressivement l'éclairage public par de l'éclairage économe en énergie (LED programmable).

2.2. En matière de communication et de relation avec les usagers (citoyens, monde associatif et entreprises)

Le nouvel exécutif s'engage à :

- Optimiser l'accueil des usagers dans les services communaux, notamment en explorant les possibilités d'offrir ponctuellement un service décentralisé dans les villages, et en optimisant le traitement du courrier entrant au sein des services administratifs ;
- Simplifier et améliorer la lisibilité des courriers émanant des services communaux vers les usagers ;
- Etudier les possibilités d'adapter les horaires d'ouvertures des services communaux ;
- Poursuivre l'amélioration de la communication envers le citoyen, développer les canaux de communication entre la commune et le citoyen en vue, notamment, de l'informer sur les différentes facettes de la vie communale, de le sensibiliser et le mobiliser au service du bien commun ;
- Rendre le bulletin communal plus vivant et plus attractif, en confiant sa gestion à un comité de rédaction pluraliste et ouvert à la société civile ;
- Rendre le site internet communal plus vivant et plus attractif, notamment au service du développement touristique, et y développer les services en ligne ;
- Investir dans la communication via les réseaux sociaux.

A cette fin, le Collège compte explorer les possibilités de s'associer des services d'un.e responsable « communication et information » chargé.e du suivi de ces différentes mesures.

2.3. En matière d'enseignement, d'accueil extra-scolaire, de culture, de relations intergénérationnelles et de cultes

Le nouvel exécutif entend :

- Etre aux côtés des enseignants, des directions dans des projets pédagogiques innovants, ouverts sur la réalité sociale, culturelle, sportive, patrimoniale et environnementale de la commune, et axés sur l'éducation à la citoyenneté et sur la sensibilisation, la tolérance, et l'ouverture à l'autre ;
- Permettre aux enseignants de travailler dans des bâtiments fonctionnels avec des outils adaptés aux besoins des enfants ;
- Consolider les différentes synergies entre les écoles ;
- Soutenir les associations de parents pour permettre la meilleure relation possible entre l'établissement et l'ensemble des parents, les associer aux projets axés sur l'éducation à la citoyenneté et sur la sensibilisation, la tolérance, et l'ouverture à l'autre ;
- En collaboration avec l'échevinat de l'alimentation durable, poursuivre la réflexion et passer à l'action rapidement concernant la fourniture de repas scolaires à base d'une alimentation bio et locale, et développer la collaboration avec le potager de la Hulle pour la fourniture des denrées et pour les ateliers didactiques ;
- Réduire l'impact financier des frais scolaires sur les familles ;
- Etudier les possibilités de redynamiser l'accueil extra-scolaire ;
- Travailler en synergie avec les clubs sportifs pour une sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine ;
- Continuer et intensifier les projets intergénérationnels (ateliers, école de devoirs, échanges de savoirs divers,...)
- Favoriser les espaces de convivialité pour tous (fitness, plaine de jeux, bancs,...)
- Poursuivre le partenariat avec la Province pour créer une Ville Amie Des Aînés (projet VADA)
- Soutenir et développer les activités des associations culturelles concernées, faire preuve de cohérence dans les aides apportées ;
- Développer la politique culturelle en soutien aux initiatives existantes et rendre la culture accessible à tous ;
- Améliorer la communication relative à l'agenda culturel et associatif ;
- Valoriser les talents artistiques de notre entité ;

- Soutenir et développer l'action des bibliothèques présentes sur le territoire communal, y compris la collaboration avec le bibliobus ;
- Développer les coins /boîtes lecture dans les différents villages de l'entité ;
- Suivre et soutenir le projet de l'Evêché concernant le regroupement à terme des paroisses dans le but de réduire le coût de fonctionnement à charge de la commune et de valoriser/réaffecter les bâtiments.

2.4. En matière de sport et de jeunesse

En matière sportive, le nouvel exécutif s'engage prioritairement à soutenir et favoriser la dimension « sport pour tous », « sport santé », « sport vecteur de rencontres et de cohésion sociale », « sport et vertus éducatives ». Il veillera à :

- Maintenir la qualité des infrastructures sportives communales existantes en veillant au meilleur partage possible des espaces de sport entre les associations utilisatrices et en tenant compte des activités récurrentes et ponctuelles ;
- Répondre aux nouveaux besoins en matière d'infrastructures pour les clubs et associations de chaque village ;
- Rendre les infrastructures accessibles à tous et notamment aux personnes souffrant de handicap ;
- Poursuivre le développement d'infrastructures multisports en accès libre telle que celle qui verra le jour à Bois-de-Villers ;
- Entretien et développer, avec les associations souhaitant s'impliquer dans le projet, divers itinéraires au départ des différents villages de l'entité en faveur des marcheurs, joggeurs, traileurs, cyclistes, VTTistes, ... ;
- Permettre et soutenir davantage l'exploitation de la Meuse comme terrain de jeux, de loisirs et de sport ;
- Répertoire et promouvoir les différentes possibilités sportives permanentes et ponctuelles qui sont offertes sur le territoire de la commune ;
- Soutenir toute initiative visant à développer des sports plus confidentiels (moins médiatiques) et qui rencontrent l'intérêt d'une frange de la population ;
- Valoriser les talents de notre entité au travers de distinctions honorifiques ;
- Informer et sensibiliser le monde sportif et son entourage sur différentes thématiques d'actualité au travers, par exemple, de conférences annuelles ;
- Encourager financièrement, logistiquement les initiatives originales en respect avec les valeurs fondamentales véhiculées par le sport ;
- Promouvoir le sport au sein du cadre scolaire « inter-écoles » au travers d'activités telles que les olympiades ;

En ce qui concerne la jeunesse, l'exécutif s'engage à accorder toute son attention aux structures et activités existantes et marque son souhait de soutenir et développer de nouvelles initiatives en faveur des différentes tranches d'âge. Il veillera à :

- Maintenir/Améliorer la qualité des infrastructures communales mises à disposition des associations ;
- Répertoire l'ensemble des clubs, activités, événements proposés aux différentes tranches d'âges sur le territoire de la commune tout au long de l'année ;
- Soutenir et promouvoir les initiatives originales tournées vers la jeunesse et son éducation (lutte contre le harcèlement, éducation aux médias, assuétudes...) ;
- Promouvoir des activités en relation avec la citoyenneté, la culture, l'art, la nature, le patrimoine, le sport, la science et les technologies, la mémoire collective, ... ;
- Étendre l'offre de stages durant les congés scolaires ;
- Maintenir le concept de rues ou quartiers « enfants qui jouent » aux endroits appropriés ;
- Mettre en contact les étudiants et les entreprises de l'entité en vue d'éventuels débouchés en matière de « job d'étudiant » ;
- Etudier la possibilité de créer des "maisons de jeunes" ou "espace jeunes" encadrés par des animateurs sociaux à Lustin, Lesve, Bois-de-Villers et Profondeville à raison d'une soirée ou deux d'ouverture par semaine.

2.5. En matière de travaux (voiries et cimetières), patrimoine (bâtiments), développement économique et agriculture

Le nouvel exécutif s'engage à :

- Intensifier les investissements dans les voiries communales en identifiant objectivement les besoins sur base du cadastre des voiries à finaliser et en décidant collégalement des priorités ;
- Tenir compte de la transversalité de cette matière et intégrer les besoins de tous les usagers dans les travaux ainsi planifiés ;

- En collaboration avec les échevinats de la mobilité et de l'environnement, entretenir le réseau de sentiers, les forêts et les espaces verts ;
- Poursuivre le plan d'égouttage de nos villages, notamment à Lesve ;
- Informer clairement les citoyens et les commerçants concernés avant la réalisation de travaux ;
- Entretien des abords et des cimetières en respectant les engagements zéro phyto ;
- Sensibiliser les agriculteurs sur leurs impacts par rapport à la voirie et à l'environnement ;
- Maintenir et développer le marché hebdomadaire, analyser la faisabilité d'un marché de producteurs locaux, mettre à disposition des locaux pour des groupements de producteurs en demande ;
- Soutenir les commerces de proximité, les circuits courts et les micro-entreprises ;
- Consulter, lorsque c'est possible, les entreprises locales dans le cadre des marchés publics organisés par la Commune ;
- Poursuivre les projets d'aménagement des places des villages, en concertation avec les habitants, les usagers et les commerçants concernés, pour en faire des lieux de rencontre et de convivialité ;
- Poursuivre la réfection des salles communales en veillant à la diminution de la consommation d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable, et trouver les financements nécessaires ;
- Optimiser et rendre plus opérationnels les bâtiments communaux et du CPAS (aménagement, déplacement) sur base d'études et des opportunités qui se présentent ;
- Inventorier, entretenir, et rénover le patrimoine culturel et monumental de la commune, le valoriser à l'attention des habitants et des touristes.

2.6. En matière de tourisme, d'environnement, espaces verts, propreté publique, nature et forêts, bien-être animal et vie associative

En matière d'environnement, le nouvel exécutif s'engage à :

- Sensibiliser, participer, agir pour la préservation de notre environnement et de sa biodiversité : Plan Maya, Contrat de rivière Haute-Meuse, Agenda 21 local, fauchage tardif, plantation de haies, d'arbustes indigènes, de plantes mellifères ;
- Elaborer un plan de réduction des déchets au sein de l'administration et du CPAS, des écoles, des clubs sportifs et associations, et des particuliers, prévoir une communication, une sensibilisation, et une participation active, par exemple lors de journées de ramassage des déchets ;
- Renforcer les équipes de propreté publique via l'ALE, appel aux volontaires (ambassadeurs de la propreté Be-Wapp) ;
- Sensibiliser les organisateurs d'événements à la collecte, au tri et à la réduction des déchets ;
- Elaborer une charte « Propreté et respect de la nature » pour tous les organisateurs d'événements associatifs, culturels, sportifs, élaborer un plan festivités propres, en ce compris la mise à disposition par la commune de gobelets réutilisables pour les associations et les festivités communales ;
- Aménager un site spécifique pour collecter et valoriser 1 à 2 fois par an les déchets verts et élaborer un règlement d'utilisation ;
- Appliquer des sanctions administratives communales (SAC) pour les comportements inadéquats et nuisibles à la collectivité : dépôts sauvages, déjections canines, abandon ou jet de détritus (mégots, canettes, emballages) sur les voies et espaces publics, appropriation du domaine public (haies, potelets, ...) ;
- Promouvoir l'économie circulaire et les filières de récupération ;
- Envisager la mise à disposition de parcelles du domaine public pour des initiatives de petit maraîchage ou de fleurissement ;
- Respecter les engagements zéro-phyto et sensibiliser la population ;
- Protéger les batraciens ;
- Imposer des critères durables dans les cahiers des charges et des critères environnementaux dans les permis d'urbanisme (gros permis, permis de lotir).

En matière de vie associative, le nouvel exécutif s'engage à :

- Mettre mieux en valeur les associations qui existent au travers des différents moyens de communication (promotion des associations et de leurs événements au travers de publications, du site internet de la commune...);
- Coordonner l'agenda annuel des événements et manifestations ;
- Faciliter au maximum les démarches administratives à entreprendre en cas d'organisation d'événement (exemple : point unique de dépôt de dossier) ;
- Soutenir financièrement des initiatives novatrices et/ou à orientation caritative qui présenteraient un risque financier pour les associations concernées ;
- Réduire les frais de caution liés à des locations de matériel communal pour les associations ayant peu de moyens ;
- Continuer à mettre à la disposition des associations de l'entité des chapiteaux et tentes de réception ;
- Maintenir la gratuité de nos salles et chapiteaux une fois par an et par association, clubs, ...

En matière de bien-être animal le Collège s'engage à mener des campagnes de dératisation et contre les chats errants
En matière de tourisme, le nouvel exécutif s'engage à :

- Renforcer notre attractivité par la mise en avant du slogan "Couleurs Nature" (bois et sentiers, points de vue remarquables) ;
- Mettre en avant l'intérêt pour les touristes de visiter Profondeville, escale de charme et de convivialité, à mi-chemin entre Namur et Dinant ;
- Exploiter les richesses du produit "Meuse, notre fleuve" et de ses rivages par des activités liées à l'eau (pêche, plage d'été, sports nautiques, fêtes et animations sur et autour de l'eau) ;
- Placer notre belle entité au centre de parcours diversifiés et au travers de journées thématiques sportives, culturelles, patrimoniales, gastronomiques, ... ;
- Aménager un espace info-tourisme à la mesure de nos ambitions : local plus visible et accueillant, site internet plus attractif, points d'information en divers lieux clé (Galerie d'Arbre, écluse de Rivière, gare de Lustin, Parc de la Sauvenière, ...) ;
- Valoriser la beauté de l'entité sous forme de cartes postales originales en format papier et en format numérique ;
- Moderniser le passage d'eau, l'envisager comme liaison entre la gare de Lustin et le centre de Profondeville ;
- Développer un tourisme des saveurs, en mettant en valeur les producteurs et artisans locaux ;
- Organiser une journée à thème permettant l'échange de fleurs et arbustes, un marché aux fleurs et plantes au printemps et inciter les habitants à fleurir leur façade par un concours ou toute autre initiative.

2.7. En matière d'action sociale, d'enfance, d'aînés, et d'alimentation durable, de logement et de coopération au développement

Le nouvel exécutif s'engage à :

- Maintenir la qualité de l'accueil et du service dans l'accompagnement des personnes en demande et dans l'octroi de l'aide aux personnes précarisées ;
- Maintenir et développer les ateliers de réinsertion socio-professionnelle dans une logique émancipatrice, en partant du projet du bénéficiaire ;
- Poursuivre la collaboration avec l'ONE pour développer l'offre d'accueil de la petite enfance ;
- Consulter les aînés en vue d'établir un relevé de leurs préoccupations et besoins, et mettre en place les services adéquats pour y répondre, tout en poursuivant le développement efficace des services existants pour le maintien à domicile ;
- Poursuivre la collaboration avec l'Agence immobilière sociale (AIS) et maintenir la prime communale pour les propriétaires qui mettent leur bien en gestion ;
- Envisager l'achat ou la rénovation de bâtiments, ou la mise à disposition de bâtiments communaux au Foyer Namurois, pour accroître l'offre de logements accessibles aux ménages à revenus modestes ;
- Inciter les promoteurs à proposer aux revenus faibles ou modestes une partie des logements créés ;
- Remettre dans le circuit locatif des logements habitables inoccupés en synergie avec les propriétaires concernés ;
- Mettre en place des projets qui créent du lien social et intergénérationnel, s'appuyant sur des initiatives existantes et sur des journées à thème, en collaboration avec les écoles, associations et clubs ;

- En collaboration avec l'échevinat de l'enseignement, poursuivre la réflexion et passer à l'action rapidement concernant la fourniture de repas scolaires à base d'une alimentation bio et locale, et développer la collaboration avec le potager de la Hulle pour la fourniture des denrées et pour les ateliers didactiques ;
- Obtenir le label Commune du Commerce Equitable et élaborer un guide pour les festivités de représentation ;
- Prévoir des initiatives pour le financement de projets de coopération au développement selon des critères à définir ;
- Soutenir les initiatives en faveur de l'accueil des demandeurs d'asile.

2.8. En matière de sécurité, police, population, état-civil, personnel

Le nouvel exécutif s'engage à :

- Poursuivre le renforcement de l'expertise au sein de l'administration via des formations et le recrutement du personnel nécessaire pour mener à bien les actions planifiées dans le Plan Stratégique Transversal ;
- Faciliter et rendre plus accessible le service état civil et population ;
- Permettre un maximum de démarches dématérialisées via le site internet de la Commune (e-guichet) ;
- Renforcer les outils de planification et évaluation des missions communales et projets ainsi que les méthodes de management du personnel communal ;
- Améliorer la gestion du courrier entrant et sortant de sorte que l'Administration et l'Autorité soit informée de manière rapide et concomitante ;
- Veiller à ce que les courriers soient traités dans des délais appropriés ;
- Etudier la possibilité d'un second pilier pension pour le personnel contractuel ;
- Organiser plus fréquemment des séances d'information au sein de chaque quartier en collaboration avec la Police pour évoquer les mesures qui peuvent être prises préventivement pour atténuer les risques de vol ;
- Permettre et promouvoir des visites gratuites par la Police et les services de secours pour dispenser de conseils sur mesure visant à éviter les intrusions et les incendies ;
- Intensifier une réelle relation entre les habitants et leur agent de quartier (rencontres plus fréquentes, fiche de présentation, possibilités de contacts...) ;
- Ne laisser aucune place à l'impunité pour les comportements inciviques et en infraction avec notre règlement général de Police ;
- Lutter encore davantage contre les excès de vitesse et contre la conduite au volant sous influence de l'alcool ou autres produits psychotropes.

Ainsi fait et délibéré en séance à Profondeville, les jour, mois et an que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

La Directrice Générale f.f.,
M.H. BOXUS

Le Président,
F. LETURCQ

La Directrice Générale f.f.,

M.H. BOXUS

POUR COPIE CONFORME,



Le Bourgmestre,

L. DELIRE